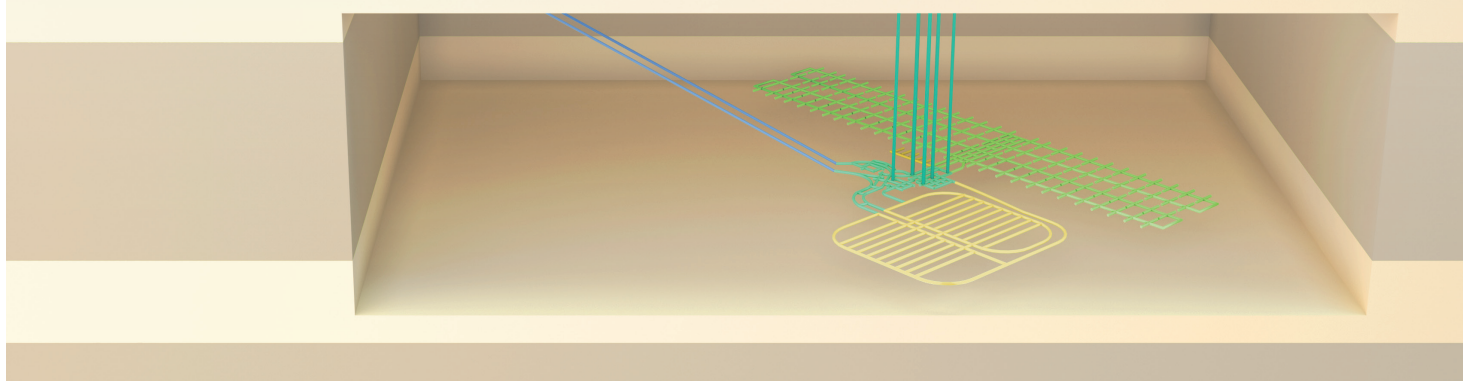


Décembre 2022

**DOSSIER D'AUTORISATION
DE CRÉATION DE L'INSTALLATION
NUCLÉAIRE DE BASE (INB) CIGÉO**



Dossier d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) Cigéo

Pièce 1 : Identification de l'exploitant

CG-TE-D-RAP-AMOA-PU0-0000-19-0022/A

Sommaire

1. Introduction	5
1.1 <i>Objet de la pièce</i>	6
1.2 <i>Contenu de la pièce</i>	6
2. Identification de l'exploitant	7
2.1 <i>Raison sociale</i>	8
2.2 <i>Adresse du siège social</i>	8
2.3 <i>Forme juridique</i>	8
2.4 <i>Signataire de la demande</i>	8
Annexes	9
<i>Annexe 1 Décret du 21 octobre 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - M. ABADIE (Pierre-Marie)</i>	10
Références bibliographiques	11

1

Introduction

1.1	Objet de la pièce	6
1.2	Contenu de la pièce	6



L'installation nucléaire de base (INB) Cigéo, ses caractéristiques techniques, les principes de son fonctionnement, les opérations qui y seront réalisées et les différentes phases de sa réalisation sont décrites dans la pièce 2 « Nature de l'installation » (1).

1.1 **Objet de la pièce**

La présente pièce intitulée « Identification de l'exploitant » correspond à la pièce 1 du présent dossier de demande d'autorisation de création (DAC) de l'INB Cigéo, dont l'Andra est le maître d'ouvrage.

Elle a pour objet de répondre aux exigences du 1° du I. de l'article R. 593-16 du code de l'environnement et de désigner juridiquement la personne qui prend la qualité d'exploitant en déposant la demande d'autorisation de création.

1.2 **Contenu de la pièce**

Afin de répondre aux exigences rappelées ci-avant, cette pièce présente les informations suivantes, relatives à l'Andra :

- la raison sociale (dénomination) ;
- l'adresse du siège social ;
- sa forme juridique ;
- le nom et la qualité de la personne signataire de la demande d'autorisation de création.

2

Identification de l'exploitant

2.1	Raison sociale	8
2.2	Adresse du siège social	8
2.3	Forme juridique	8
2.4	Signataire de la demande	8



2.1 Raison sociale

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra).

2.2 Adresse du siège social

Parc de la Croix Blanche, 1-7, rue Jean-Monnet, 92298 Châtenay-Malabry cedex.

2.3 Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) en application de l'article L. 542-12 du code de l'environnement, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 390 199 669.

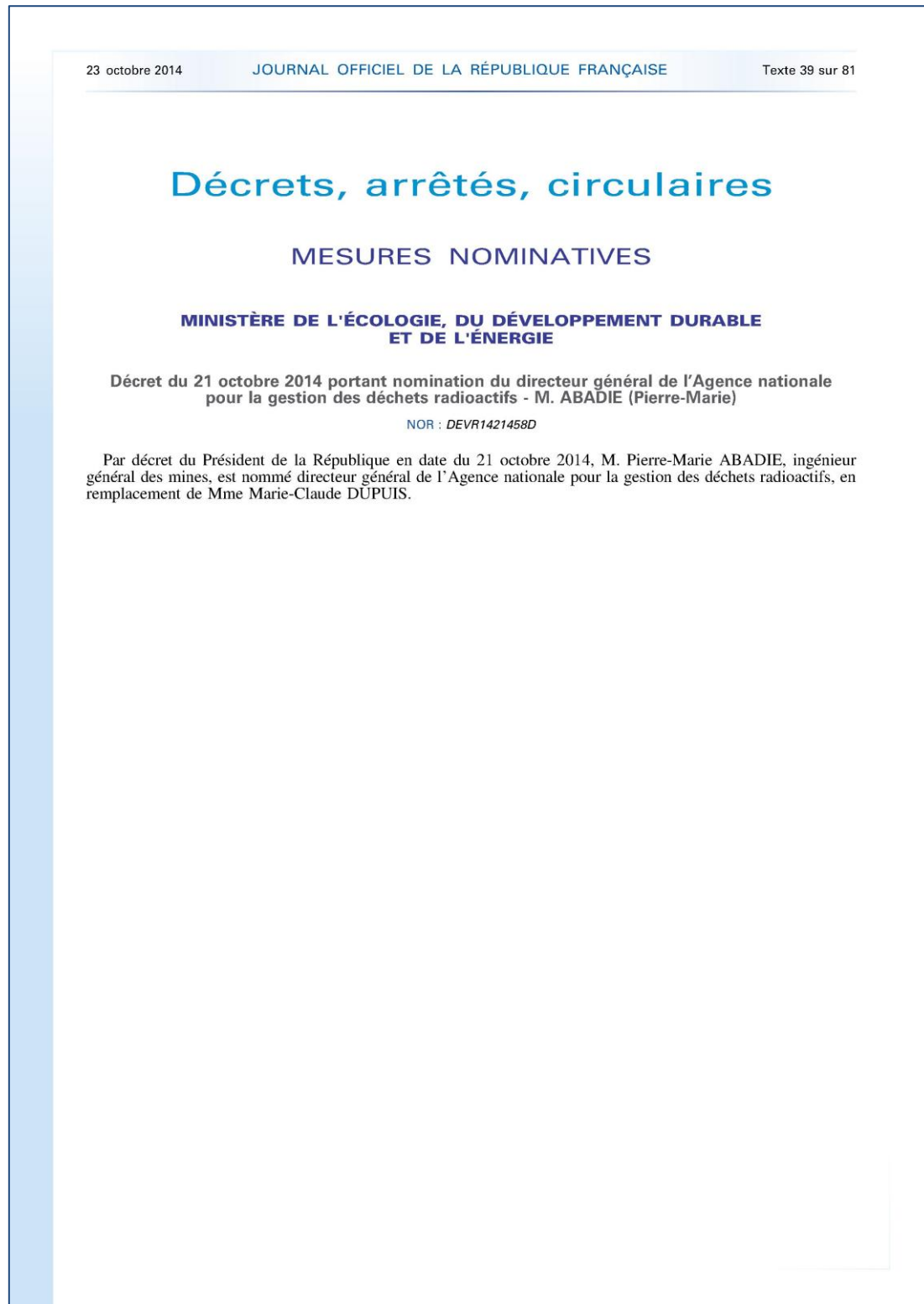
2.4 Signataire de la demande

M. Pierre-Marie ABADIE, directeur général de l'Andra, nommé par décret du 21 octobre 2014 (2) présenté en annexe.

ANNEXES

Annexe 1 Décret du 21 octobre 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - M. ABADIE (Pierre-Marie)

Également disponible au lien <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029621059>.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Dossier d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) Cigéo. Pièce 2 - Nature de l'installation. Andra (2022). Document N°CG-TE-D-NTE-AMOA-XEE-0000-19-0003.
- 2 Décret du 21 octobre 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - M. ABADIE (Pierre-Marie) (2014). Journal officiel de la République française, N°0246.





**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr



© Andra • Décembre 2022 • Création graphique : Agence Les Récréateurs • Crédit photo : Andra